Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Recu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 085-200065795-20251027-D27102025\_01-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



## **COMMUNE DES ACHARDS**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

<u>Présents</u>: Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir: Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaêl ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés: Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents: Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

## D27102025\_01\_Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot rue Jules Ferry avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

La commune de Les Achards a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur rue Jules Ferry.

En effet, une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue le 13 Août 2025 pour le bien situé 13 rue Jules Ferry. La commune envisage sur cette emprise foncière un projet d'habitat inclusif dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Ce projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettrait également d'élargir l'offre de logements, tout en répondant au besoin d'autonomie et d'inclusion des personnes âgées ou en situation de handicap.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 13 mars 2025, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune afin de produire du foncier pour réaliser un projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettant d'élargir l'offre de logements.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'étude, d'acquisition et de portage foncier sur le secteur rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire présente la convention

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 11 541 m². Il est précisé que les parcelles sont situées en zone UBa du PLUiH.

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 600 000 euros.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

Le Maire,

Michel VALLA

ID: 085-200065795-20251027-D27102025\_01-DE

**Vu** la délibération n°2025-84 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 14 octobre 2025, approuvant la convention d'étude.

**Vu** la délibération RGLT\_25\_854\_169 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards en date du 22 octobre 2025, approuvant la convention d'étude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité** (22 voix pour – 2 contre - 5 abstentions):

- **DE VALIDER** la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot rue Jules Ferry avec l'Etablissement Public Foncier afin de réaliser un projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettant d'élargir l'offre de logements.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,